URPS
PODOLOGUES
PAYS DE LOIRE

2023

RAPPORT D'ACTIVITÉ

SOMMAIRE

01 L'URPS PÉDICURES-PODOLOGUES

02 REPRÉSENTER LES PÉDICURES-PODOLOGUES LIBÉRAUX

03 FACILITER L'EXERCICE PROFESSIONNEL DES PÉDICURES-PODOLOGUES

04 INTÉGRER LES PÉDICURES-PODOLOGUES DANS LES PROJETS PLURIPROFESSIONNELS

05 DÉVELOPPER LA COMMUNICATION

06 GLOSSAIRE

MOT DE LA PRÉSIDENTE

L'année 2023 a marqué le lancement de nos projets signés lors de la mise en place de nouveau CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens) avec l'ARS des Pays de la Loire.

Ainsi nous avons pu vous proposer une campagne de prévention pour la prise en charge des effets secondaires liés aux traitements anticancéreux. Cela prend d'autant plus de sens avec la signature de l'avenant 5 de notre convention CPAM, qui instaure pour la première fois un acte de prise en charge de ces traitements.

En parallèle, nous continuons notre accompagnement vers l'exercice coordonné tels que les MSP (maison de santé pluriprofessionnelle), les CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé), et les ESP CLAP (équipe de soin primaire centré localement autour du patient) afin de sortir les pédicures-podologues de l'isolement professionnel, d'encourager l'interconnaissance et le travail en équipe.

Notre union est toujours ouverte à de nouveaux membres et de nouveaux projets si vous souhaitez vous investir : n'hésitez pas !

Enfin je remercie nos salariées pour leur investissement et leur travail sans lesquelles notre union ne pourrait pas vivre, ainsi que l'inter-urps des Pays de la Loire et l'ARS des Pays de la Loire.

Merci pour finir à tous nos membres pour leur investissement de tous les jours.

Mathilde Morilleau

Présidente

L'URPS PÉDICURES-PODOLOGUES

01

URPS
PODOLOGUES
PAYS DE LOIRE

Créées par la Loi Hôpital Patient Santé Territoire, les URPS ont pour vocation de représenter l'ensemble des libéraux. Chaque profession de santé est structurée en URPS, il y en a dix au total : biologiste, chirurgien-dentiste, infirmier, masseur-kinésithérapeute, médecin, orthophoniste, orthoptiste, pédicure-podologue, pharmacien et sage-femme.

L'URPS Pédicures-Podologues des PDL est composée de 9 membres, répartis sur toute la région et qui se mobilisent pour le déploiement de projets régionaux de santé publique.

LES MISSIONS

Les Unions participent :

À L'ORGANISATION DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL
notamment pour la permanence des soins, la continuité des soins et les nouveaux modes d'exercice

À L'ORGANISATION ET À LA MISE EN ŒUVRE
du projet régional de santé

À LA MISE EN OEUVRE DES CPOM
(Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens) ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins

À LA MISE EN OEUVRE
du développement professionnel continu

AU DÉPLOIEMENT ET À L'UTILISATION
des systèmes de communication et d'information partagés

À L'ANALYSE DES BESOINS DE SANTÉ ET DE L'OFFRE DE SOINS

À DES ACTIONS
Dans les domaines :

- des soins
- de la prévention
- de la veille sanitaire
- de la gestion des crises sanitaires
- de la promotion de la santé
- de l'éducation thérapeutique

L'ÉQUIPE

L'URPS est composée de 9 pédicures-podologues libéraux exerçant en Pays de la Loire désignés par le syndicat représentatif.

Mathilde Morilleau

Présidente

Murielle Schlawick

Vice-présidente

Agathe Devineau

Trésorière

Gabrielle Martinez

Secrétaire

Charlotte Vallon

Membre

Marie-France Pelé

Membre

Nathalie Roy-Artaillou

Membre

Kenza Renaud

Membre

Frédéric Guiot

Membre

Thomas Rousseau

Membre

LES SALARIÉS

Amandine Bouchereau

Coordinatrice

Madame Bouchereau est employée depuis le mois d'octobre 2021. Elle est mise à disposition par le Groupement d'Employeurs interURPS à hauteur de 0.20 ETP pour l'URPS pédicures-podologues. Elle participe à l'organisation et à la structuration de l'association ainsi qu'au développement des projets.

En décembre 2022, Madame Besegher a rejoint l'URPS Pédicures-podologues. Elle est également mise à disposition par le Groupement d'Employeurs interURPS à hauteur de 0.20 ETP pour l'URPS Pédicures-podologues. Elle se charge des tâches administratives de l'association.

Anaïs Besegher

Assistante administrative et comptable

LES CHIFFRES 2023

LES RECETTES

Depuis 2011, une nouvelle ligne de contribution est apparue sur la notification de régularisation des cotisations d'URSSAF : « Contribution aux Unions Régionales des Professions de Santé » (CURPS). Le budget de fonctionnement de l'URPS est principalement constitué de cette contribution, correspondant à 0.1% des revenus de chaque praticien.

Cette contribution est collectée et gérée par l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) qui la redistribue entre les URPS de France.

L'URPS est principalement financée par les contributions prélevées par l'URSSAF aux pédicures-podologues libéraux conventionnés.

EN 2023, L'URPS PÉDICURES-PODOLOGUES A PERÇU
31 645,93€ DE CETTE CONTRIBUTION

EN 2019 : 21 136,62€ | EN 2020 : 24 255,08€ | EN 2021 : 18 833,02€ | EN 2022 : 20 186,08€

Par ailleurs, pour contribuer au développement de nouveaux projets, l'URPS a obtenu des fonds de l'ARS grâce à un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM). Le CPOM conclu avec l'ARS concerne :

- L'emploi d'une chargée de mission pour le compte de cinq URPS (Orthoptistes, Orthophonistes, Podologues, Sages-femmes et Biologistes).
- L'emploi d'une assistante administrative pour le compte de quatre URPS (Orthoptistes, Orthophonistes, Podologues et Sages-femmes).
- La prévention podologique des effets secondaires des traitements de cancérologie
- Promotion de l'exercice coordonné pour les pédicures-podologues

LES DÉPENSES

Les principales dépenses de l'Union sont dûes aux différentes participations des élus à des réunions pour représenter les pédicures-podologues ou pour la mise en œuvre des projets.

LES TEMPS FORTS

Projet
Lancement campagne de sensibilisation aux effets secondaires des traitements contre le cancer

31 mai 2022

17 juin 2023

Vie de l'Union
Organisation d'un bureau de l'URPS et d'une Assemblée Générale

Vie de l'Union
Rencontre avec le Directeur Général de l'Agence Régional de Santé PDL

10 août 2023

26 septembre 2023

Projet
Lancement d'une grande enquête à destination des Pédicures-podologues cocernant les exercices coordonnés

Vie de l'Union
Organisation d'un bureau de l'URPS et d'une Assemblée Générale

2 décembre 2023

REPRÉSENTER LES PÉDICURES-PODOLOGUES LIBÉRAUX

02

URPS
PODOLOGUES
PAYS DE LOIRE

ANALYSER LES BESOINS DE SANTÉ ET L'OFFRE DE SOINS

CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE

La CRSA est un lieu d'expression et de concertation des acteurs de santé. Elle rend un avis sur la politique régionale de santé. Elle peut faire des propositions sur l'évolution des politiques et organiser des débats publics.

Elle s'organise autour d'une assemblée plénière, d'une commission permanente, de groupes de travail permanents et de quatre commissions spécialisées : « prévention » ; « organisation des soins » ; « prises en charge et accompagnements médico-sociaux » ; « droits des usagers ».

CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ

Les CTS sont à la fois le lieu et l'instance qui garantissent un exercice plein de la démocratie sanitaire en proximité, et qui garantissent la mise en cohérence des initiatives et actions des partenaires dans le domaine de la santé ainsi que leur bonne articulation. Depuis 2022, les CTS s'organisent maintenant en InterURPS.

L'URPS Pédicures-podologues est suppléante au sein du CTS 44 et titulaire au sein du CTS 85.

PARTICIPER À L'ORGANISATION DE L'EXERCICE PROFESSIONNEL

CORECS

Le Comité Régional de Concertation sur les Soins de premiers recours (CORECS) est le lieu de concertation entre les différents partenaires intervenant en matière d'organisation des soins de premier recours. Il permet de partager un diagnostic et de construire une réflexion prospective sur l'offre de soins ambulatoire au niveau régional, et de favoriser le développement des exercices regroupés des professionnels par une mise en cohérence des stratégies de ses membres.

COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAUX DES SOINS DE PREMIER RECOURS

Les Comités d'Accompagnements Territoriaux des Soins de premier recours (CATS) soutiennent les porteurs de projets de dispositif d'exercice coordonné. Ils accompagnent l'élaboration du diagnostic, l'étude de faisabilité, le montage du projet et sa mise en œuvre. Les représentations de l'URPS à ces instances sont gérées par les membres issus du département.

CATS 85

Marie France Pelé représentent l'URPS

4 participations

CATS 44

Gabrielle Martinez représentent l'URPS

4 participations

GE INTERURPS

Le Groupement d'Employeurs interURPS est né en 2019 pour accompagner, si besoin, les professionnel·le·s de santé à recruter des salarié·e·s au sein de leurs dispositifs (CPTS, URPS, MSP, SAS, etc...).

89 employés font partis du GE InterURPS au 31 décembre 2023. Cela regroupe des chargé·e·s de missions URPS mais également des coordinateur·rice·s de CPTS ou encore des chargé·e·s de communication ...

2 PARTICIPATIONS

E SANTÉ

L'URPS participe au comité départemental E santé sur la thématique du numérique en santé pour le département de la Vendée.

L'URPS participe aux groupes de travail organisés par le GCS (Groupement de Coopération Sanitaire) E santé sur la thématique du numérique en santé. Nous participons spécifiquement aux GT concernant la MSSanté (Messagerie Sécurisée Santé).

2 PARTICIPATIONS

DISPOSITIFS D'APPUI À LA COORDINATION

Les DAC ont pour objectif d'être un appui aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux qui font face à des patient·e·s ayant des situations complexes (personnes précaires ou pluri pathologiques).

L'objectif pour les professionnel·le·s est d'avoir une réponse adaptée et coordonnée qui prend en compte la complexité de la situation, la pathologie, le parcours de santé de la personne. Les DAC se déclinent par département et constituent l'interlocuteur unique qui regroupe les réseaux de santé, les MAIA ...

SERVICES D'ACCÈS AUX SOINS

Les Services d'Accès au Soins (SAS) sont des dispositifs qui ont pour objectif de répondre à la demande de soins urgents (dans les 48h), et non programmés de la population sur tout le territoire, grâce une chaîne de soins lisible et coordonnée entre les acteurs de santé de l'hôpital et de la ville d'un même territoire.

PARTICIPATION ÉCHANGES RÉGIONAUX OU NATIONAUX

Plan Antichute

L'URPS a participé au comité de pilotage régional du Plan Antichute organisé par le Gérontopôle des Pays de la Loire.

PRSE 4

L'URPS a participé à des réunions de concertation en lien avec la rédaction du nouveau Projet Régional de Santé Environnemental 2023 - 2028.

Union Française de la Santé du Pied

L'URPS a participé à une réunion avec l'UFSP

FACILITER L'EXERCICE PROFESSIONNEL DES PÉDICURES-PODOLOGUES

03

URPS
PODOLOGUES
PAYS DE LOIRE

L'année 2023 a été marquée par le déploiement des projets prévu dans le CPOM (Contrant Pluriannuel d'Objectif et de Moyen) conclu avec l'ARS des Pays de la Loire. Au sein de ce CPOM figure 2 actions :

PRÉVENTION

Prévention podologique des effets secondaires des traitements de cancérologie

EXERCICE COORDONNÉ

Promotion de l'exercice coordonné pour le pédicure-podologue

PRÉVENTION PODOLOGIQUE DES EFFETS SECONDAIRES DES TRAITEMENTS DE CANCÉROLOGIE

LE PROJET

L'URPS Pédicures-Podologues a souhaité s'investir sur la thématique des effets secondaires des traitements en cancérologie en créant une campagne de prévention à destination des pédicures-podologues mais également des autres professionnels de santé et du grand public.

LES ACTIONS MENÉES EN 2023

Conception des supports

La campagne de communication se compose de :

- D'affiches
- De flyer
- D'un guide
- D'une vidéo

Septembre 2022 à Mai 2023

Communication

La campagne a été envoyée aux :

- Pédicures-podologues de la région
- Aux médecins et hôpitaux
- via les CPTS

Les éléments sont également accessibles et téléchargeables sur le site de l'Union

Juin 2023

LES PARTENAIRES

ars Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

onco Pays de la Loire
DISPOSITIF SPÉCIFIQUE RÉGIONAL DU CANCER

LES PERSPECTIVES

Une nouvelle campagne de communication est prévue pour juin 2024.

PROMOTION DE L'EXERCICE COORDONNÉ POUR LE PÉDICURE-PODOLOGUE

LE PROJET

Dans la continuité de ses actions en faveur de l'exercice coordonné, l'URPS a souhaité poursuivre ce travail. Cette action se découpe en plusieurs parties :

ÉTAT DES LIEUX

L'idée était d'interroger les pédicures-podologues afin de connaitre les besoins ainsi que les attentes envers les exercices coordonnés pour leur profession.

SUPPORT DE SENSIBILISATION

La promotion de l'exercice coordonné passera par un support vidéo ainsi qu'un guide reprenant les différents exercices coordonnés et des éléments pratiques pour en intégrer un.

LES ACTIONS MENÉES EN 2023

Enquête

Une enquête concernant l'appropriation des exercices coordonnés par les pédicurs-podologues a été envoyé

26 septembre 2023

LES PARTENAIRES

ars Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

LES PERSPECTIVES

JANVIER À MARS 2024
Analyse de l'enquête

AVRIL À JUIN 2024
Entretien avec des professionnels investis sur la thématique

JUILLET À SEPTEMBRE 2024
Conception des supports de communication

OCTOBRE 2024
Communication des supports aux pédicures-podologues de la région

INTÉGRER LES PÉDICURES-PODOLOGUES DANS LES PROJETS PLURIPROFESSIONNELS

04

URPS
PODOLOGUES
PAYS DE LOIRE

ICOPE PDL

LE PROJET

2023 a marqué la suite du déploiement d'ICOPE PDL. L'URPS Pédicures-podologues a continué de prendre part à ce projet tout au long de cette année. Pour rappel, ICOPE PDL est une démarche de dépistage et d'évaluation des capacités fonctionnelles des personnes âgées de 60 ans et plus par les professionnels libéraux de la Région. Cette expérimentation régionale est portée par l'InterURPS des Pays de la Loire, les GHT 44 et 49 et le Gérontopôle des Pays de la Loire.

6 CAPACITÉS ÉVALUÉES

DÉPLOIEMENT DE L'EXPÉRIMENTATION SUR 7 CPTS

LES ACTIONS MENÉES EN 2023 :

Formation

Des PSL et notamment des pédicures-podologues :

- 18 Pédicures-podologues répartis sur les CPTS engagées se sont formés à la démarche ICOPE PDL

Gouvernance

L'URPS a participé aux 8 ateliers élus. Cette instance réunie toutes les URPS inclues dans le projet ICOPE PDL

Outil information

La démarche ICOPE PDL se base sur la création d'un outil informatique qui a connu cette année de nombreuses améliorations

LES OBJECTIFS 2024

- Continuer la formation des professionnels de santé
- Travailler sur la fin de l'expérimentation prévue fin 2024
- Maintenir la mobilisation des professionnels de santé

INTERURPS

L'association interURPS a été créée en fin d'année 2019. Elle rassemble les 10 URPS des Pays de la Loire. L'Assemblée Générale constitutive du 19 décembre 2019 a élu un trio pour assurer la présidence : Mr CAILLARD, président de l'URPS Médecins libéraux, Mr GUILLEMINOT, président de l'URPS Pharmaciens d'officine et Mme BENARD, présidente de l'URPS Orthophonistes libéraux.

LES MISSIONS

COMMUNIQUER ET STRUCTURER L'ÉCHANGE ENTRE URPS
En priorité sur le sujet de la coordination interprofessionnelle

DÉVELOPPER DES ACTIONS
Dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé

ÉCHANGER AVEC LES PARTENAIRES
Notamment l'ARS, l'Assurance Maladie, associations, structures sanitaires ...

GÉRER LE DÉPLOIEMENT DES CPTS

PILOTER DES PROJETS ET ORGANISER DES JOURNÉES RÉGIONALES
Rassemblant l'ensemble des URPS

PARTICIPATION À LA GOUVERNANCE

Au cours de l'année 2023, l'InterURPS a continué d'échanger par l'intermédiaire de rencontres régulières. Cette structuration et ses échanges permettent aux 10 URPS de collaborer de manière plus efficiente.

10 PARTICIPATIONS

LES ACTIONS MENÉES EN 2023

EN 2023

- Déploiement du projet ICOPE PDL
- Accompagnement du déploiement du Service d'Accès aux Soins
- Accompagnement des CPTS - Création et suivi

INFORMER ET SOUTENIR LES MODES D'EXERCICE COORDONNÉ

LES EQUIPES DE SOINS PRIMAIRES COORDONNÉES LOCALEMENT AUTOUR DU PATIENT

Les ESP CLAP sont des dispositifs expérimentaux en Pays de la Loire permettant aux professionnel·le·s de santé libéraux de premier recours de formaliser une coordination et d'initier des démarches d'exercice coordonné. Une équipe locale se coordonne autour d'une patientèle commune sur la base d'une ou plusieurs thématiques choisies en fonction des besoins des patient·e·s.

LES CHIFFRES 2023

81
ESP CLAP reconnues dont 13 en 2023

45
Pédicures-podologues font partis d'une ESP CLAP

1158
Professionnels de santé libéraux inclus dans la démarche

LA GOUVERNANCE

L'URPS Pédicures-Podologues fait partie du Conseil d'Administration de l'Association ESP CLAP.

LES COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ

Afin d'assurer une meilleure coordination de leurs actions et de participer à la structuration des parcours de santé ainsi qu'à la réalisation des objectifs du projet régional de santé, les professionnel·le·s de santé peuvent décider de se constituer en CPTS (Communautés Professionnelles Territoriales de Santé). Les membres de cette communauté formalisent un projet de santé qu'ils transmettent à l'ARS.

L'association InterURPS propose un accompagnement aux professionnels qui souhaitent s'investir et formaliser une CPTS et accompagne les CPTS dans leur déploiement.

DÉVELOPPER LA COMMUNICATION

05

URPS
PODOLOGUES
PAYS DE LOIRE

SITE INTERNET

Au cours de l'année 2023, l'URPS a continué le développement de son site internet. Il permet de faire connaitre l'URPS Pédicures-Podologues des Pays de la Loire et toutes ses actions entreprises. Ce site est régulièrement mis à jour selon les informations sur lesquelles l'URPS souhaite communiquer.

Vous y trouverez :

- LA PRÉSENTATION DE L'URPS
- LES ACTIONS ET LES PROJETS
- LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES À L'EXERCICE LIBÉRAL
- LES ACTUALITÉS DE LA PROFESSION

https://www.urps-pedicures-podologues-paysdelaloire.com/

NEWSLETTER ET RÉSEAUX SOCIAUX

NEWSLETTER

L'URPS Pédicures-Podologues envoie régulièrement des newsletter aux Pédicures-Podologues de la Région des Pays de la Loire afin de les tenir informés des actualités relatives à la profession mais également des évènements des partenaires de l'URPS.

Le bilan de l'année en quelques chiffres:

10 LETTRES D'INFORMATION ENVOYÉES

176 PÉDICURES-PODOLOGUES INSCRITS À LA LISTE DE DIFFUSION

RÉSEAUX SOCIAUX

L'URPS Pédicures-Podologues dispose d'un Facebook ainsi que d'un Linkedin afin que les professionnels restent informés des actualités de la Région des Pays de la Loire.

URPS Pédicures-Podologues des Pays de la Loire

URPS Pédicures-Podologues des Pays de la Loire

GLOSSAIRE

06

URPS
PODOLOGUES
PAYS DE LOIRE

GLOSSAIRE

ACOSS - Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale

AG - Assemblée Générale

CATS - Comité d'Accompagnement Territorial des Soins de premier recours

CORECS - Comité Régional de Concertation sur les Soins de premiers recours

CPOM - Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CPTS - Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

CRSA - Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie

CTS - Conseil Territorial de Santé

DAC - Dispositif d'Appui à la Coordination

DAPS - Dispositif d'Appui aux Professionnels de Santé

ESP CLAP - Equipes de Soins Primaires Coordonnées Localement Autour du Patient

INTERURPS - Association regroupant les 10 URPS des Pays de la Loire (Biologistes, Chirurgiens dentistes, Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Médecins Libéraux (URML), Orthophonistes, Orthoptistes, Pédicures-Podologues, Pharmaciens, Sages-femmes).

GE - Groupement d'Employeur

ICOPE PDL - Integrated Care for Older PEople (soins intégrés pour les personnes âgées)

MDU - Maison des URPS (siège administratif de l'URPS à Nantes, bureau des salariés)

MSP - Maison de Santé Pluriprofessionnelle

PRS - Projet régional de Santé

SAS - Services d'Accès aux Soins

URPS - Union Régionale des Professionnels de Santé